

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 03/02/2025 - 1714 - 2022 B 00318 - 910 395 763 - 2CVSLY

2CVSLY

SAS au capital de 100 Euros

Siège social : La Vigne 63520 DOMAIZE

SIRET : 91039576300014

DEPOT N° 1714

DU - 3 FEV. 2025

Comptes annuels certifiés conformes pour l'exercice 2023

Société par Actions Simplifiée (SAS) 2CVSLY

Exercice clos le 31 décembre 2023

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF

Libellé **Montant (en €)**

Disponibilités 4 915,11

Total de l'actif 4 915,11

PASSIF

Libellé **Montant (en €)**

Capital social 100,00

Résultat de l'exercice -184,90

Compte courant associé 5 000,00

Total du passif 4 915,11

Certifiés conformes
[Signature]

2CVSLY

SAS au capital de 100 Euros

Siège social : La Vigne
63520 DOMAIZE

SIRET : 91039576300014

Compte de résultat pour l'exercice 2023

Libellé	Montant (en €)
Produits	0,00
Charges	185,00
Résultat d'exploitation	-185,00

Explication :

- **Produits** : Aucun revenu n'a été généré par la société en 2023, donc le total des produits est de **0,00 €**.
- **Charges** : Les seules charges sont les **frais bancaires de 185,00 €**.

Cet infirmé conforme



2CVSLY

SAS au capital de 100 Euros

Siège social : La Vigne 63520 DOMAIZE

SIRET : 91039576300014

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la SAS 2CVSLY

Date de l'assemblée : 1^{er} avril 2024

Lieu : La Vigne 63520 DOMAIZE

Présent : Sylvain GIRARD, unique actionnaire et Président

1. Ouverture de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a été ouverte à 9h, par Sylvain GIRARD, unique actionnaire et président de la société 2CVSLY.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour a été présenté comme suit :

1. Approbation des comptes de l'exercice [année].
2. Affectation du résultat.
3. Questions diverses.

3. Délibérations

1. Approbation des comptes de l'exercice:

L'assemblée a pris connaissance des comptes du premier exercice pour les années 2022 et 2023, clos le 31/12/2023, lesdits comptes se soldant par une perte de 185€.

Après présentation du bilan, du compte de résultat et des annexes, l'unique actionnaire a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2022/2023.

2. Affectation du résultat :

L'assemblée a décidé d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Dotation aux réserves :

- A la réserve statutaire, soit "*Montant*" euros.
- Aux autres réserves, soit "*Montant*" euros.

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit **-185** euros

L'option retenue a été approuvée à l'unanimité.

3. Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été soulevée.

4. Clôture de l'Assemblée Générale

L'assemblée générale a été clôturée à 10h. L'unique actionnaire a remercié les participants pour leur attention et a confirmé que toutes les décisions prises lors de cette AG étaient conformes aux statuts de la société.

Fait à la Vigne le 1^{er} avril 2024

Signé : Sylvain GIRARD

certifié conforme
